Docusign Envelope ID: EE85421C-9E47-81FD-82DB-4E8835D12E17

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

PROTECTION CIVILE DU BAS-RHIN

Association de droit local
15 RUE DE L'ARDECHE
67100 STRASBOURG
Registre des Associations du Tribunal Judiciaire de Strasbourg
Vol. 32 Fol. n° 100

FIBA SAS – SIEGE SOCIAL
7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM
Adresse postale : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 18 59 59 - Email : strasbourg@groupe-fiba.fr
RCS Strasbourg 698 501 442 00090
Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N° TVA intr. : FR 49 698501442
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Membre de la Cie Régionale de Colmar
www.groupe-fiba.fr

Docusign Envelope ID: EE85421C-9E47-81FD-82DB-4E8835D12E17

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PROTECTION CIVILE DU BAS RHIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de règlementation comptable », page 13 de l'annexe des comptes annuels qui exposent les modalités de la première application des règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Docusign Envelope ID: EE85421C-9E47-81FD-82DB-4E8835D12E17

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans ce cadre, nos diligences nous ont conduits, en lien avec les informations données dans l'annexe :

- à porter notre attention à la justification des créances au 31 décembre 2025 et sur leur apurement au cours de l'exercice suivant ;
- à porter notre attention sur la justification des stocks au 31 décembre 2025, par le biais de l'assistance à l'inventaire physique et du contrôle de la valorisation des produits ;
- à procéder à la validation des comptes de produits ;
- à nous examiner les soldes des comptes de trésorerie en lien avec les extraits bancaires ainsi que les soldes d'emprunts.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels mis à la disposition des Membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Docusign Envelope ID: EE85421C-9E47-81FD-82DB-4E8835D12E17

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Docusign Envelope ID: EE85421C-9E47-81FD-82DB-4E8835D12E17

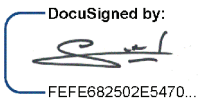
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

  S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SCHILTIGHEIM, le 23 octobre 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIBA SAS



Christophe SPRAUEL

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Colmar

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	82 500,00		82 500,00	82 500,00
Constructions	667 500,00	58 962,50	608 537,50	621 887,50
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 205 692,02	644 916,53	560 775,49	635 662,52
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				16 291,26
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	22 500,00		22 500,00	22 500,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 450,00		13 450,00	13 450,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**1 991 642,02**	**703 879,03**	**1 287 762,99**	**1 392 291,28**
STOCKS ET EN-COURS	102 436,01		102 436,01	84 590,00
Matières premières et autres approvisionnements	97 341,01		97 341,01	75 897,59
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 095,00		5 095,00	8 591,20
Avances et acomptes sur commandes				101,21
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	119 076,01		119 076,01	95 677,07
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	7 418,12		7 418,12	29 555,52
Charges constatées d'avance	47 811,81		47 811,81	1 334,25
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	204 383,96		204 383,96	180 730,74
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**481 125,91**	**0,00**	**481 125,91**	**391 887,58**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**2 472 767,93**	**703 879,03**	**1 768 888,90**	**1 784 178,86**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	110 572,37	110 572,37
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	110 572,37	110 572,37
Report à nouveau	888 935,62	969 153,17
Excédent ou déficit de l'exercice	4 032,97	-80 217,55
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**1 003 540,96**	**999 507,99**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**1 003 540,96**	**999 507,99**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	**0,00**	**0,00**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	602 818,15	655 763,26
Emprunts et dettes financières diverses	81,02	66,11
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 171,84	79 750,54
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	52 286,93	42 062,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 291,26
Autres dettes	3 520,00	815,00
Produits constatés d'avance	8 470,00	2 922,70
TOTAL DETTES (IV)	**765 347,94**	**784 670,87**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**1 768 888,90**	**1 784 178,86**

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 979,00	6 368,00
Ventes de biens	10 760,64	8 653,54
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 025 678,61	778 347,60
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	18 642,41	19 736,68
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	149 656,44	163 339,99
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		29 803,42
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	39 843,59	35 445,13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 250 560,69**	**1 041 694,36**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	-17 947,22	-79 340,79
Autres achats et charges externes	785 271,65	709 678,82
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	38 555,16	37 103,89
Salaires	199 406,21	207 152,95
Cotisations sociales	54 253,06	50 997,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	142 226,44	150 539,70
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	39 285,45	40 272,11
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 241 050,75**	**1 116 404,57**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**9 509,94**	**-74 710,21**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	525,65	652,50
Autres intérêts et produits assimilés	1 906,70	1 845,58
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**2 432,35**	**2 498,08**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 909,32	8 383,20
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**7 909,32**	**8 383,20**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**-5 476,97**	**-5 885,12**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**4 032,97**	**-80 595,33**
Produits exceptionnels (V)		400,00
Charges exceptionnelles (VI)		22,22
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**0,00**	**377,78**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**1 252 993,04**	**1 044 592,44**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 248 960,07**	**1 124 809,99**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**4 032,97**	**-80 217,55**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	45 762,50	60 279,00
Prestations en nature	1 263,00	21 024,00
Bénévolat	1 034 819,00	1 237 064,00
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**1 081 844,50**	**1 318 367,00**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	45 762,50	60 279,00
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	1 263,00	21 024,00
Personnel bénévole	1 034 819,00	1 237 064,00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**1 081 844,50**	**1 318 367,00**

Docusign Envelope ID: EE85421C-9E47-81FD-82DB-4E8835D12E17

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 768 888,90 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **4 032,97 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Les évènements post-clôture sont les suivants :

- Changement de logiciel de facturation : Une convention de mise à disposition du logiciel PENNYLANE a été signée, le 29 juin 2026, entre la fédération Nationale de Protection Civile (FNPC) et l'association.

Autres informations significatives

Les informations significatives et caractéristiques de l'exercice sont les suivants :

➢ Les soldes des créances clients ouvertes à la clôture de l'exercice 2025 ont été alignés sur les montants des tableaux de suivi des règlements établis par l'association.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'entité a pour objet social :
➢ De faire connaître au public les buts et les réalisations de la Protection Civile.
➢ D'exercer toute action visant à faire connaître et à développer les activités de la Protection Civile.
➢ De réunir les personnes physiques désireuses dans le cadre de leurs compétences d'apporter leur concours aux actions menées par la Sécurité Civile sur sa demande explicite et sous son autorité.
➢ De mettre au Service Interministériel des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile de Bas-Rhin de disposer de personnels et d'une infrastructure capable d'assurer un service complémentaire.
➢ De mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose en vue d'assurer la protection des populations civiles contre les dangers en temps de paix comme en temps de crise, et notamment de participer aux missions de sécurité civile conformément aux lois et règlements en vigueur.
À ce titre, et en étroite collaboration avec l'ensemble des pouvoirs publics, ainsi qu'avec tous les partenaires soucieux de soutenir son but, l'ADPC 67 fonde ses actions de sensibilisation et d'information du public sur :

- La prévention des accidents de toute nature,
- La formation aux premiers secours et à la sécurité.

De plus, elle est susceptible de participer à la demande des pouvoirs publics, des organismes publics ou privés, ou à son initiative, à toutes les opérations de secours, de couverture sanitaire ou d'aide humanitaire.
➢ D'assurer, le cas échéant, la défense de l'association et de ses membres dans le cadre de leurs activités.

L'association peut agir en dehors des limites du département du Bas-Rhin, en coordination et à la demande de la Fédération Nationale de Protection Civile.
L'association s'interdit toute prise de position sur des problèmes d'ordre politique, philosophique ou confessionnel.

Tous les moyens appropriés sont mis en œuvre pour atteindre cet objet social.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Le règlement ANC n°"2018-06" relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié notamment par les règlements ANC 2020-08, 2021-02 et 2023-01, ainsi que par le règlement ANC n°2023-03 pour coordination avec "2014-03"/"2022-06"
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont directement inscrits en charges.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	50 ans
Bureaux	50 ans
Agencements	De 5 ans à 10 ans
Mobilier	De 5 ans à 10 ans
Travaux	De 5 ans à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	De 2,5 ans à 7 ans
Outillage	De 2,5 ans à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	De 3 ans à 5 ans
Matériel informatique	De 5 ans à 10 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Stocks

Les stocks sont évalués selon le dernier prix d'achat.
Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Subventions

Inscription proratisée :

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.
Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.
Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.
Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.
Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.
Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.
La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».
La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Indemnité de départ à la retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite.
Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
La convention collective applicable dans l'association (« Médico-sociaux : établissements ») prévoit des indemnités de fin de carrière.
Elles sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.
Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :
Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.
Les contributions volontaires en nature bénévolats, soit 87 106 heures pour l'année 2025 ont été évaluées à 1 034 819 euros à la clôture de l'exercice 2025.
Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus. Les dons en nature et prestations en nature pour l'exercice clos le 31/12/2025 ont été évalués respectivement à 45 763 euros et 1 263 euros.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'entité présente ses états financiers conformément aux

dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	82 500			82 500
Constructions	667 500			667 500
Installations techniques, matériel et outillage	199 968	10 823	2 420	208 374
Autres immobilisations corporelles	977 536	26 873	7 090	997 318
Immo. en cours, avances et acomptes	16 291	4 073	20 364	
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	22 500			22 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 450			13 450
TOTAL	**1 979 745**	**41 769**	**29 874**	**1 991 642**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions		Linéaire	45 613	13 350		58 963
Installations techniques, matériel et outillage		Linéaire	160 841	30 194	2 420	188 614
Autres immobilisations corporelles		Linéaire	364 709	98 683	7 090	456 302
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			**571 163**	**142 226**	**9 510**	**703 879**

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Précisions sur les stocks et en-cours

Stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières	97 341	75 898
En-cours de production (biens et services)		
Produits finis		
Marchandises	5 095	8 591
TOTAL	**102 436**	**84 489**

Dépréciations des stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières		
En-cours de production (biens et services)		
Produits finis		
Marchandises		
TOTAL		

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours	Montant
Matières premières	
En-cours de production (biens et services)	
Produits finis	
Marchandises	
TOTAL	

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	13 450		13 450	
Clients douteux				
Autres créances clients	119 076	119 076		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	62	62		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	7 356	7 356		
Charges constatées d'avance	47 812	47 812		
TOTAL	**187 756**	**174 306**	**13 450**	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	47 812	
TOTAL	**47 812**	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	110 572				110 572
Report à nouveau	969 153	-80 218			888 936
Excédent ou déficit de l'exercice	-80 218	80 218	4 033		4 033
TOTAL	**999 507**		**4 033**		**1 003 541**
Autres					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	**999 507**		**4 033**		**1 003 541**

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	602 818	53 611	221 268	327 939
Emprunts et dettes financières divers	81	81		
Fournisseurs et comptes rattachés	98 066	98 066		
Personnel et comptes rattachés	28 849	28 849		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	21 396	21 396		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 042	2 042		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 520	3 520		
Produits constatés d'avance	8 470	8 470		
TOTAL	**765 242**	**216 034**	**221 268**	**327 939**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	52 945			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-8 470	
TOTAL	**-8 470**	

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont des cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de bien de faible valeur. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Les cotisations s'élèvent à 5 979 € contre 6 368 € l'exercice précédent

Legs, donations et assurances-vie

Rubriques	Montant
Produits	
Perçu au titre d'assurances-vie Legs ou donations - art. 213-9 Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Reprise des dépréciations d'actifs reçus pas legs ou donations destinés à être cédés Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	19 265
TOTAL	**19 265**
Charges	
Valeur nette des biens reçus par legs ou donations destonés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	
TOTAL GÉNÉRAL	**19 265**

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	81	
Fournisseurs - Factures non parvenues	30 506	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	9 287	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	3 037	
TOTAL	**42 910**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	43 656	
Organismes sociaux - Produits à recevoir	62	
TOTAL	**43 719**	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	7 020	
Afférents aux services autres		
TOTAL	**7 020**	

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 020 euros. Ces honoraires portent sur l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise à disposition gratuite des biens

L'association a bénéficié de la mise à disposition gratuite :

- Sur la commune de BETSCHDORF, d'une ancienne salle de classe avec sanitaire sise 8 Rue des Potiers à BETSCHDORF (67660)

- Sur la commune d'ESCHAU, d'un local de 62 m2 et d'un garage de 62 m2 sis 60 Rue de la 1ère Division Blindée à ESCHAU (67114)

- Sur la commune d'OBERHOFFEN-SUR-MODER, de deux travées de garage de l'ancien atelier municipal et d'un local de réunion sis 87 Rue principale à OBERHOFFEN-SUR-MODER (67240)

- Sur la commune de VENDENHEIM, d'une salle de réunion, de toilettes, d'un vestiaire avec douche et de trois travées de garage d'une superficie totale de 100 m2 sis 21 Rue des Jardins à VENDENHEIM (67550).

- Sur la commune de BELMONT, d'un local, partagé avec le Club Vosgien de Strasbourg, situé au sous-sol pour entreposer un scooter des neiges, d'un local au niveau du centre-école de ski nordique, partagé avec le Comité du Ski du Bas-Rhin, pour y installer une infirmerie, d'une salle de repos et des sanitaires sis 150 Route de la Serva à BELMONT (67130). Cette mise à disposition fait suite à l'incendie qui a ravagé le chalet de secours situé 159 Route de la Serva à BELMONT (67130) en 2024.

- Sur la commune de BREITENBACH, d'un garage pour le stockage de 2 véhicules légers sis dans un bâtiment dit " Maison cantonnière de la Charbonnière" situé sur la commune de BREITENBACH sur la parcelle sous section 6 n°4, côté Nord du bâtiment.

➢ Pour les locaux mis à disposition de l'association, cette dernière ne paie pas de charges locatives notamment les factures liées à sa consommation d'électricité.
➢ L'association a bénéficié dans le cadre d'une convention, de locaux situés sur la commune de LAUTERBOURG ainsi que sur la commune de MARCKOLSHEIM. L'association ne paie pas de charges locatives pour ces locaux.

Opérations et engagements envers les organes d’administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué car cela viendrait à communiquer une information de rémunération individuelle.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	5
Cadres et ingénieurs	
TOTAL	**5**

Informations complémentaires

Engagements et sûretés réelles consenties

Lors de la souscription de l'emprunt bancaire d'un montant de 800 000 euros sur une durée de 180 mois destiné au financement de l'acquisition du bâtiment situé 10 Rue de l'Electricité à BISCHHEIM ainsi que les travaux d'aménagement de ce dernier, l'association a consenti à la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, une hypothèque sur l'immeuble situé 10 Rue de l'Electricité à BISCHHEIM en rang 1 en pleine propriété à hauteur de 800 000 euros.